

**Interlocuteur** Cécilia DAGUET  
**Téléphone** 05 63 80 30 20  
06 07 30 53 34

**Objet** Redevance d'Occupation du Domaine Public d'électricité  
(RODP 2021)

Albi, le 24 Février 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 4b du cahier des charges de concession, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité.

Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du Code Général de la propriété des personnes publiques est celui de la population totale au 31/12/2020.

Chaque année, le montant de la redevance est revalorisé par rapport à l'année précédente. Cette année le pourcentage de revalorisation est de 1.4029 % ce qui fait pour vos communes un montant de 226.00 euros au titre de l'année 2021 (montant arrondi à l'euro le plus proche).

Cette somme sera versée par nos soins directement à la Trésorerie dont vous dépendez (Joindre RIB si nécessaire), après réception du titre de recettes à adresser à :

**ENEDIS**  
**Mme Cécilia DAGUET**  
5 av Pierre Gilles De Gennes  
CS 72020  
81012 ALBI cedex 9

**Par mail : [cecilia.daguet@enedis.fr](mailto:cecilia.daguet@enedis.fr)**

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

**Frédéric GODARD**  
DIRECTEUR TERRITORIAL TARN

